



**RÈGLEMENT 190-3 N.S**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 190-3 N.S. MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 190 N.S. CONCERNANT L'AJUSTEMENT DE CERTAINS FRAIS EXIGIBLES ET DIVERSES MODIFICATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Chesterville a adopté le *Règlement 190 N.S. modifiant le règlement de tarification* ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal juge opportun de modifier le règlement 190 N.S. ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification vise à mettre à jour certains taux prescrits par le règlement 190 N.S.;

**CONSIDÉRANT QUE** diverses modifications sont nécessaires par souci de cohérence et d'interprétation dudit règlement ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 10 novembre 2025, en vertu de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), un avis de motion a été donné par Étienne Côté et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la Municipalité de Chesterville;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Guillaume Vachon Gagnon, appuyé par Geneviève Thiffeault;

Il est résolu

**QU'**il soit adopté le projet de règlement numéro 190-3 modifiant le règlement 190 N.S., qui se lit comme suit :

**PRÉAMBULE**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**RÈGLEMENT 190-3 N.S.**

2. L'article 3.1 découlant de l'article 3 intitulé « Service de secrétariat général » est modifié par le remplacement du texte des paragraphes c) d) e) f) h) m) se lisant comme suit :

- c) **18,25 \$** pour une copie de rapport d'événement ou d'accident.
- d) **4,50 \$** pour une copie du plan général des rues ou de tout autre plan.
- e) **0,53 \$** par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation.
- f) **0,45 \$** par page pour une copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35,00 \$.
- h) **3,65 \$** pour une copie du rapport financier de la Ville.
- m) **4,50 \$** pour une page dactylographiée ou manuscrite.

Par le texte suivant :

- c) **19,50 \$** pour une copie de rapport d'événement ou d'accident.
- d) **4,85 \$** pour une copie du plan général des rues ou de tout autre plan.
- e) **0,56 \$** par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation.
- f) **0,48 \$** par page pour une copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35,00 \$.
- h) **3,90 \$** pour une copie du rapport financier de la Ville.
- m) **4,85 \$** pour une page dactylographiée ou manuscrite.

3. L'article 3.4 intitulé « Tout autre document non énuméré » est modifié par le remplacement du texte du premier paragraphe se lisant comme suit :

*Coût de reproduction*

Par le texte suivant :

**0,48 \$ par page**

4. Dans le texte de l'article 6 intitulé « Service des loisirs » on pouvait lire :

**LOCATION DES SALLES, UTILISATION DES JEUX ET  
LOCATION DE CHAISES ET TABLES**

<b>LOCATION DE SALLE</b>		<b>TARIF À COMPTER DU 01-01-2015</b>
<b>GYMNASÉ</b>		
<b>Comité (moins de 1 h)</b>	Ouverture et fermeture de local	<b>Fait par le comité ou 20\$ si nécessaire</b>
	Ménage	<b>Fait par le comité</b>
	Location du local	<b>Gratuit</b>
<b>Comité (plus qu'une heure)</b>	Ouverture et fermeture du local	<b>20,00 \$</b>
	Fermeture après 23h	<b>40,00 \$ de plus</b>
	Ménage	<b>80,00 \$</b>
	Montage et démontage de la salle	<b>70,00\$ (100 personnes et moins) 100,00\$ (101 personnes et plus)</b>
	Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
	Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>

<b>Résident</b>	Ouverture et fermeture du local	<b>20,00 \$</b>
	Fermeture après 23h	<b>40,00 \$ de plus</b>
	Ménage	<b>115,00 \$+25\$ par jour de plus</b>
	Montage et démontage de la salle	<b>70,00\$ (100 personnes et moins) 100,00\$ (101 personnes et plus)</b>
	Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
	Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>

Non-Résident	Ouverture et fermeture du local	<b>20,00 \$</b>
	Fermeture après 23h	<b>40,00 \$ de plus</b>
	Ménage	<b>175,00 \$+85\$ par jour de plus</b>
	Montage et démontage de la salle	<b>70,00\$ (100 personnes et moins) 100,00\$ (101 personnes et plus)</b>
	Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
	Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>

<b>CAFÉTÉRIA</b>		
Comité (moins de 1 h)	Ouverture et fermeture de local	<b>Fait par le comité</b>
	Ménage	<b>Fait par le comité</b>
	Location du local	<b>Gratuit</b>
Comité (plus qu'une heure)	Ouverture et fermeture du local	<b>20,00 \$</b>
	Fermeture après 23h	<b>40,00 \$ de plus</b>
	Ménage	<b>60,00 \$</b>
	Montage et démontage de la salle	<b>-----40\$ (si nécessaire)</b>
	Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
	Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>

Résident	Ouverture et fermeture du local	<b>20,00 \$</b>
	Fermeture après 23h	<b>40,00 \$ de plus</b>
	Ménage	<b>85,00 \$+25\$ par jour de plus</b>
	Montage et démontage de la salle	<b>40\$ (si nécessaire)-----</b>
	Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
	Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>

Non-Résident	Ouverture et fermeture du local	<b>20,00 \$</b>
	Fermeture après 23h	<b>40,00 \$ de plus</b>
	Ménage	<b>145,00 \$+85\$ par jour de plus</b>
	Montage et démontage de la salle	<b>40\$ (si nécessaire)-----</b>
	Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
	Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>

## CUISINE

Comité (moins de 1 h)	Ouverture et fermeture de local	<b>Fait par le comité</b>
	Ménage	<b>Fait par le comité</b>
	Location du local	<b>Gratuit</b>
Comité (plus qu'une heure)	Ouverture et fermeture du local	<b>20,00 \$</b>
	Fermeture après 23h	<b>40,00 \$ de plus</b>
	Ménage	<b>25,00 \$</b>
	Montage de la salle	-----
	Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
	Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>

Résident	Ouverture et fermeture du local	<b>20,00 \$</b>
	Fermeture après 23h	<b>40,00 \$ de plus</b>
	Ménage	<b>35,00 \$+10\$ par jour de plus</b>
	Montage de la salle	-----
	Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
	Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>

Non-Résident	Ouverture et fermeture du local	<b>20,00 \$</b>
	Fermeture après 23h	<b>40,00 \$ de plus</b>
	Ménage	<b>60,00 \$+35\$ par jour de plus</b>
	Montage de la salle	-----
	Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
	Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>

Le texte sera désormais remplacé par le texte suivant :

**LOCATION DES SALLES, UTILISATION DES JEUX ET  
LOCATION DE CHAISES ET TABLES**

LOCATION DE SALLE		TARIF À COMPTER DU 01-01-2026
<b>GYMNASE</b>		
Comité (moins de 1 h)	Ouverture et fermeture de local	<b>Fait par le comité</b>
	Ménage	<b>Fait par le comité</b>
	Location du local	<b>Gratuit</b>
Comité (plus qu'une heure)	Ouverture et fermeture du local	<b>20,00 \$</b>
	Fermeture après 23h	<b>Non autorisé après 23 h</b>
	Ménage	<b>100,00 \$</b>
	Location de la salle	<b>100,00 \$ (100 personnes et moins) 130,00\$ (101 personnes et plus)</b>
	Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
	Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
<b>** Aucune boisson alcoolisée n'est autorisée sur les lieux</b>		

Résident	Ouverture et fermeture du local Dépôt de clé	<b>Gratuit</b>
	Fermeture après 23h	<b>Non autorisé après 23 h</b>
	Ménage	<b>100,00 \$</b>
	Location de la salle	<b>100,00 \$ (100 personnes et moins) 130,00\$ (101 personnes et plus)</b>
	Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
	Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
<b>** Aucune boisson alcoolisée n'est autorisée sur les lieux</b>		

Non-Résident	Ouverture et fermeture du local Dépôt de clé	<b>Gratuit</b>
	Fermeture après 23h	<b>Non autorisé après 23 h</b>
	Ménage	<b>125,00 \$</b>
	Location de la salle	<b>125,00 \$ (100 personnes et moins) 150,00\$ (101 personnes et plus)</b>
	Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
	Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
<b>** Aucune boisson alcoolisée n'est autorisée sur les lieux</b>		

<b>CAFÉTÉRIA</b>		
Comité	Ouverture et fermeture de local	<b>Fait par le comité</b>
	Ménage	<b>Fait par le comité</b>
	Location du local	<b>20,00 \$/heure</b>
	Fermeture après 23h	<b>Non autorisé après 23 h</b>
	Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
	Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
<b>** Aucune boisson alcoolisée n'est autorisée sur les lieux</b>		

Résident	Ouverture et fermeture du local	<b>20,00 \$</b>
	Fermeture après 23h	<b>Non autorisé après 23 h</b>
	Ménage	<b>85,00 \$</b>
	Location du local	<b>20,00 \$/heure</b>
	Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
	Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
<b>** Aucune boisson alcoolisée n'est autorisée sur les lieux</b>		

Non-Résident	Ouverture et fermeture du local	<b>20,00 \$</b>
	Fermeture après 23h	<b>Non autorisé après 23 h</b>
	Ménage	<b>110,00 \$</b>
	Location du local	<b>20,00 \$/heure</b>
	Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
	Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>

<b>CUISINE</b>		
<b>Comité</b>	Ouverture et fermeture de local	<b>Fait par le comité</b>
	Ménage	<b>Fait par le comité</b>
	Location du local	<b>20,00 \$/heure</b>
	Fermeture après 23h	<b>Non autorisé après 23 h</b>
	Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
	Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
<b>** Aucune boisson alcoolisée n'est autorisée sur les lieux</b>		

<b>Résident</b>	Ouverture et fermeture du local	<b>20,00 \$</b>
	Fermeture après 23h	<b>Non autorisé après 23 h</b>
	Ménage	<b>50,00 \$</b>
	Location du local	<b>20,00 \$/heure ou inclus avec location cafétéria</b>
	Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
	Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
<b>** Aucune boisson alcoolisée n'est autorisée sur les lieux</b>		

<b>Non-Résident</b>	Ouverture et fermeture du local	<b>20,00 \$</b>
	Fermeture après 23h	<b>Non autorisé après 23 h</b>
	Ménage	<b>75,00 \$</b>
	Location du local	<b>20,00 \$/heure</b>
	Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
	Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
<b>** Aucune boisson alcoolisée n'est autorisée sur les lieux</b>		

<b>CENTRE COMMUNAUTAIRE</b>		
<b>Comité</b>	Ouverture et fermeture de local	<b>Fait par le comité</b>
	Ménage	<b>Fait par le comité</b>
	Location du local	<b>Gratuit</b>

<b>Résident</b>	Dépôt de clé	<b>Gratuit</b>
	Fermeture après 23h	<b>40,00 \$ de plus</b>
	Ménage	<b>100,00 \$</b>
	Location de salle	<b>70,00 \$</b>
	Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
	Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
<b>** Boisson alcoolisée autorisée sur les lieux</b>		

<b>Non-Résident</b>	Dépôt de clé	<b>Gratuit</b>
	Fermeture après 23h	<b>40,00 \$ de plus</b>
	Ménage	<b>125,00 \$</b>
	Location de salle	<b>80,00 \$</b>
	Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
	Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)	<b>IMPOSSIBLE (sauf funérailles ou force majeure)</b>
<b>** Boisson alcoolisée autorisée sur les lieux</b>		

**Retrait complet de location de cette salle :**

<b>SALLE DU CONSEIL (pour activité spéciale)</b>		
<b>Comité (moins de 1 h)</b>	<u>Ouverture et fermeture de local (si nécessaire)</u>	<b><u>20\$</u></b>
	Ménage	<b><u>Fait par le comité</u></b>
	Location du local	<b><u>Gratuit</u></b>
<b>Comité (plus qu'une heure)</b>	<u>Ouverture et fermeture du local</u>	<b><u>20\$</u></b>
	<u>Fermeture après 23h</u>	<b><u>Fait par le comité</u></b>
	Ménage	<b><u>Fait par le comité</u></b>
	Montage de la salle	<b><u>-----</u></b>
	<u>Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)</u>	<b><u>-----</u></b>
	<u>Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)</u>	<b><u>-----</u></b>

<u>Résident</u>	<u>Ouverture et fermeture du local</u>	<u>20\$</u>
	<u>Fermeture après 23h</u>	<u>N'est pas autorisé</u>
	<u>Ménage</u>	<u>130\$</u>
	<u>Montage de la salle</u>	=====
	<u>Réservation de 3 à 9 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)</u>	=====
	<u>Réservation de 2 jours avant l'évènement (sauf funérailles et force majeure)</u>	<u>N'est pas autorisé</u>

5. Dans le texte de l'article 9.2 intitulé « frais de repas » on pouvait lire :

Les barèmes maximums suivants sont en vigueur pour le remboursement, sur présentation de pièces justificatives (reçus), des frais de repas :

- a) déjeuner : 10.00 \$
- b) dîner : 18.00 \$
- c) souper : 25.00 \$
- d) collation : 15.00 \$

Le montant maximal de frais de repas pour une même journée est de 53.00 \$. Les frais de repas ne peuvent en aucun temps contenir des montants pour des boissons alcoolisées.

Le texte sera désormais remplacé par le texte suivant :

Les barèmes maximums suivants sont en vigueur pour le remboursement, sur présentation de pièces justificatives (reçus), des frais de repas :

- a) déjeuner : 24.00 \$
- b) dîner : 30.00 \$
- c) souper : 40.00 \$
- d) collation : 15.00 \$


Le montant maximal de frais de repas pour une même journée est de 94,00 \$. Les frais de repas ne peuvent en aucun temps contenir des montants pour des boissons alcoolisées.

## 6. ENTRÉE EN VIGUEUR


Le présent règlement entre en vigueur conformément aux lois lui étant applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Copie certifiée conforme  
Le 8 décembre 2025



M. Vincent Desrochers,  
Maire



Joanne Giguère,  
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion donné et présentation du projet le 10 novembre 2025  
Adoption le 8 décembre 2025  
Publié le 9 décembre 2025  
Entrée en vigueur le 9 décembre 2025